

# COMMUNE DE BERMÉRICOURT

\*\*\*\*\*

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2024

Le conseil Municipal de la commune de Berméricourt dûment convoqué, s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 20h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice CHRÉTIEN, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Patrice CHRÉTIEN, Mme Christelle COLLIGNON, M. Alexandre DAVIN, M. Franck FALINSKI, M. Valéry MASCLAUX, Mme Delphine REPEL

**Était représentés :** M. Mathieu CHRÉTIEN a donné son pouvoir à M. Valéry MASCLAUX, Mme Karine DE SA a donné son pouvoir à M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Yannick DEVILLE a donné son pouvoir à Mme Christelle COLLIGNON,

**Était absent :**

M. Valéry MASCLAUX a été nommé **secrétaire de séance**.

### Ordre du jour :

- ↳ Vote du compte administratif 2023
- ↳ Affectation du résultat de l'exercice 2023
- ↳ Vote des subventions
- ↳ Mandat au centre de gestion : protection sociale complémentaire
- ↳ Avenant à la convention de répartition des frais du Relais petite enfance du Nord Rémois
- ↳ Désignation du délégué élu au sein du CNAS
- ↳ Critères d'attribution du régime indemnitaire

### **Vote du compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yannick CHEVAILLIOT, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Patrice CHRÉTIEN, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

### **LUI DONNE ACTE**

de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice 2023	155 349,03 €	239 971,21 €	+ 84 622,18 €
	Résultats antérieurs reportés (lignes 002 du BP 2023)		220 152,76 €	+ 220 152,76 €
	Résultat à affecter			+ 304 774,94 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultats propres à l'exercice 2023	55 784,43 €	28 666,00 €	- 27 118,43 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2023)		3 689,32 €	+ 3 689,32 €
	Solde global d'exécution			- 23 429,11 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement	/	/	
	Investissement	/	/	0 €
Résultats cumulés 2023 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		211 133,46 €	492 479,29 €	<b>+ 281 345,83€</b>

## **CONSTATE**

les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

## **RECONNAÎT**

la sincérité des restes à réaliser,

## **ARRÊTE**

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat de l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 689,32 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 220 152,76 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 27 118,43 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 84 622,18 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 23 429,11 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 23 429,11 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 281 345,83 €

## **Vote des subventions**

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
		<b>0,00</b>
		<b>5 652,00</b>
CENTRE LOCAL INFORMATION COORDINATION GERONTOLOGIQUE ADMR	Département	258,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES APEGLB	Association	258,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE BRIMONT	Association	150,00
CLUB DE L'AMITIE	Association	50,00
COMITE D'ANIMATION	Association	150,00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	Association	2 580,00
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	Association	100,00
EPINGLE A NOURRICE	Association	1 100,00
LA GYMNIQUE LOIVRE COURCY	Association	100,00
LA VILLANELLE	Association	100,00
MISSION LOCALE MARNAISE	Association	50,00
NORD CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB	Association	258,00
PARENTS D'ELEVES MONT D'HOR	Association	100,00
SAPEURS POMPIERS	Association	140,00
		258,00

## **Mandat au centre de gestion : protection sociale complémentaire**

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;